

# COMITE DEPARTEMENTAL DE SPELEOLOGIE DE LA CÔTE D'OR

## CDS 21

### Assemblée Générale Extraordinaire du 12 Septembre 2005

Ouverture de la séance 19H15

Présents :

B. Bouchard et Mme, Président de la Ligue.

S.C.D: P.Laureau, P.Buvot, C Thoilliez, R.Lavoignat, D.Lefèbre, N.Bondon, B.Lebihan, M. Lebihan

D.S : D.Bruchon, D.Blanchard, ? Paturel

S.S.D.B : P.Sologny, Jo.Michel, F.Barochi, JM.Chaput, M.Merelle, JL.Merelle, C.Humblot

A.S.C.O : JY.Renard,

C.A.F : P.Maitrejean, F.Beaucaire, S.Chupin, F.Brassaud, A.Bartet

RHINOLOPHES : L.Garnier, S.Claerbout, D.Vermot-Desroches

CHANTALISTES : J.Sanchez, H.Sanchez, N.Della-Toffola,

S.C. POMMARD : P.Billard, Jo.Mouillot, S.Grousset

*Sous réserve d'oublis, totalement involontaires*

Le président par intérim, Bernard LEBIHAN procède à l'appel des représentants des clubs :

- **Dijon Spéléo**  
Blanchard – Bruchon – *Montalescot – Robinet – Bassi représentés* (5)
- **Spéléo Club de Dijon**  
Laureau – Lebihan – Bondon – Buvot – Lavoignat – *Martel – Jovignot représentés* (7)
- **CAF Dijon**  
Beucaire – Maitrejean – Bartet (3)
- **SSDB**  
Jo.Michel – Sologny – Chaput – Barochi - *J.Michel représenté* (5)
- **Rhinolophes**  
Garnier – Claerbout – Vermot-Desroches - *Moret – Quenin représentés* (5)
- **Pommard**  
Billard – Grousset – Mouillot – *Grenier – Chaux représentés* (5)
- **ASCO**  
Renard – *Balacey – Torre représentés* (3)
- **Chantalistes**  
J.Sanchez – H.Sanchez – Della Toffola (3)
- **Individuel**  
*Pouillot représenté* (1)

**Total des électeurs : 37 ( 25 présents + 12 représentés) 37 votants**

Bernard Lebihan ouvre l'assemblée générale et rappelle que conformément aux recommandations de la fédération, le comité directeur présentera sa démission lorsque les statuts auront été votés.

La proposition de statuts adressée avec la convocation à l'AG intègre les modifications imposées par la fédération pour être en conformité avec les statuts fédéraux.

Il énonce ensuite les 2 modifications facultatives proposées par JP Holvoet lors de la dernière AG :

1 ère motion :

« (RI) ajout à l'article 7 la phrase suivante : "Le mandat de membre du CD est incompatible avec celui de représentant à l'AG du CDS 21 ».

**La proposition est rejetée à l'unanimité**

2 ème motion :

- « (Statuts) Article 7 maintenir le barème (*l'ancien*) ou en proposer un autre :
- de 1 à 5 licences 2 représentants
  - de 6 à 10 licences 3 représentants
  - de 11 à 15 licences 4 représentants
  - de 16 à 20 licences 5 représentants etc ».

**Vote pour l'adoption du nouveau barème :**

**Pour : 18**  
**Contre : 19**

**Les statuts devant être votés à la majorité des deux tiers, aucun résultat n'est acquis.**

La discussion s'anime et après réflexions et interventions multiples, Bruno Bouchard (président ligue) prend avis par téléphone auprès de JPHolvoet (commission statuts FFS). il ressort que l'AG est compétente pour décider à la majorité simple

- Quel mode de représentation des clubs (*l'ancien* ou le nouveau) sera applicable à la poursuite de l'AG
- Si les nouveaux statuts prennent effet dès leur approbation (élection du comité directeur / nombre de sièges notamment)

P Sologny demande une suspension de séance pour concertation entre membres du groupe au nom duquel il s'exprime.

20H15, reprise de l'AG

P Sologny demande que soit mise au vote la proposition suivante : L'AG se poursuivra sur le mode de représentation des clubs tel que défini dans la convocation (*l'ancien*).

**Pour : 22**  
**Contre : 14**  
**Abstention : 1**

P.Sologny demande un vote sur le nombre de membres à élire au Comité Directeur : 9 (anciens statuts) ou 16 (nouveaux statuts) ?

Bernard Lebihan refuse de mettre au vote, pour ne pas perdre de temps et demande oralement à l'assemblée si tous s'accordent sur le choix de 16 postes. Accord de l'assemblée.

P.Sologny demande un nouveau vote sur la proposition de nouveau barème (art 7) :

**Adoption du nouveau barème (art 7):**

**Pour : 34**  
**Abstention : 3**

En l'absence d'autres points de divergence, **ce vote vaut pour approbation des statuts.**

Bernard Lebihan déclare les nouveaux statuts adoptés, ferme l'AG extraordinaire et présente la démission du comité directeur.

20H35

Un membre (?) de l'assemblée propose que la conduite de l'AG qui suivra soit assurée par le Président de la ligue.

Accord de B Bouchard et B Lebihan lui cède la place.

**Election du comité directeur .****Liste des candidats :**

	<b>Non prénom</b>		1er tour		2 ème tour	
1	<b>Bartet Arnaud</b>	P	19	<b>élu</b>		
2	Blanchard Daniel	P	17		13	
3	Bondon Nicolas	P	17		15	
4	Bruchon Didier	P	17		12	
5	Buvot Pierre	P	17		11	
6	<b>Combe Emmanuel</b>	P	19	<b>élu</b>		
7	<b>Garnier Laurent</b>	P	19	<b>élu</b>		
8	<b>Humblot Claude</b>	P	20	<b>élu</b>		
9	Laleuve Mickael	A	16		01	
10	Laureau Pierre	P	18		12	
11	Lavoignat Robert	P	18		16	
12	Lebihan Bernard	P	18		15	
13	<b>Maitrejean Patrick</b>	P	19	<b>élu</b>		
14	Martel Sylvie	A	18		15	
15	<b>Renard Jean Yves</b>	P	20	<b>élu</b>		
16	Robinet Eric	A	16		02	
17	<b>Sanchez José</b>	P	19	<b>élu</b>		
18	<b>Sologny Patrick</b>	P	18		19	<b>élu</b>
19	<b>Torre Cosimo</b>	A	19	<b>élu</b>		
20	<b>Vermot Desroches D.</b>	P	19	<b>élu</b>		

1er tour : 37 votants – 37 bulletins valables – majorité absolue : 19

2ème tour : 37 votants, 35 bulletins valables et 2 bulletins nuls – majorité absolue : 18

**Le nouveau comité directeur se compose de 10 membres:**

Bartet A. – Combe E. – Garnier L. – Humblot C. – Maîtrejean P. – Renard J.Y. – Sanchez J. – Sologny P. – Torre C. – Vermot-Desroches D.

6 postes sont vacants, dont quotas statutaires réservés médecin et féminines.

Le Comité Directeur se réunit et propose à l'assemblée générale au poste de Président :  
**Patrick Maîtrejean**

Résultat du vote de l'assemblée générale sous la présidence de Bruno BOUCHARD:

Votants : 36 – 34 bulletins valables – 2 bulletins nuls – majorité absolue :18

POUR : 19

BLANC : 15

**Le nouveau président Patrick Maîtrejean est élu à la majorité absolue des suffrages exprimés**

Patrick Maîtrejean prend la parole et remercie l'ensemble des participants à l'assemblée générale, et plus particulièrement Bruno Bouchard.

En raison de l'heure tardive la maison des association devant fermer , il ne sera pas possible de poursuivre plus avant cette assemblée générale.

---

Dijon, le 14 septembre 2005

Le Secrétaire :

Claude HUMBLLOT

Le Président :

Patrick MAITREJEAN